

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026 A 20 H

PRESENTS : M. Pierre TUAL – Mme Cécile BARALLIER – M. Didier LAMARRE – Mme Caroline COUSSEAU – Mme Nathalie BECQUIN – M. Guillaume PENNEL – M. Bernard BOUSSETON – M. Jean-Claude LANDREIN – M. Norrédine M'HANI - M. Marc DESJARDINS - Mme Laurence ROCHETEAU - Mme Delphine LAFON - M. Christophe SAMUEL - Mme Sonia THOMAS

ABSENTE EXCUSEE : Mme Audrey JOURDAIN donne pouvoir à Mme Nathalie BECQUIN

Monsieur Marc DESJARDINS est élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 5 Juin 2026.

• **2026/41 - OBJET : PARTICIPATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire expose la mise en place d'une participation annuelle pour l'exploitation de la salle communale pour les associations de Pisany. Ce forfait annuel comprend les locations de la salle communale du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante. Il est proposé la somme de 150 € / an révisable annuellement, ce forfait permet de pallier aux frais de fonctionnement.

Le conseil municipal a voté comme suit : 10 pour, 1 abstention, 4 non pas pris part au vote. Une convention sera établie entre l'association et la Mairie pour les modalités d'utilisation de la salle et de son matériel.

• **2026/42 – OBJET : MISE EN PLACE DE LA LOCATION DU COURT DE TENNIS :**

Monsieur le Maire propose la suppression de l'accès libre du terrain de tennis afin de préserver le site.

L'accès se fera à certaines conditions avec la mise en place un forfait annuel et un prix à l'heure pour pouvoir réserver et accéder au terrain de tennis.

Un règlement intérieur va être mis en place.

Il est proposé la somme de 80 € par an en illimité ou 10 € par heure, ce tarif sera révisable annuellement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette mise en place.

• **2026/43 – OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET D'UN DELEGUE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL AGENCE D'ATTRACTIVITE LE BONHEUR C'EST SI SAINTES :**

Il est proposé de désigner les représentants pour siéger à l'assemblée Générale et Spéciale comme suit :

- Pour l'assemblée Générale : Pierre TUAL, titulaire – Cécile BARALLIER, suppléante
- Pour l'assemblée Spéciale : Pierre TUAL, titulaire – Cécile BARALLIER, suppléante

Le conseil municipal valide à main levée à l'unanimité cette désignation.

• **2026/44 – OBJET : VIREMENT DE CREDIT N°2 :**

Afin de régulariser les créances, il convient de modifier les comptes suivants :

En investissement :

DEPENSES	
ARTICLE	MONTANT
615221 : Entretien, Bâtiments publics	- 5 000.00 €
61521 : Entretien terrains	- 5 000.00 €
66111 : Intérêts réglés à l'échéance	10 000.00 €
TOTAL	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le virement de crédit.

Fin de séance à 21 h 30.

Le secrétaire,

Marc DESJARDINS

Le Maire,

Pierre TUAL

